

Mise en ligne : 6 novembre 2019.  
Dernière modification : 3 février 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## COMPAGNIE AGRICOLE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE COLONISATION DU HAUT-COMO (CONGO FRANÇAIS)(1899), puis SOCIÉTÉ COLONIALE DU HAUT-COMO (1900)

### CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CRÉDIT

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Societe\\_industrielle\\_de\\_credit.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Societe_industrielle_de_credit.pdf)

Comte Charles Henri *Olivier* HALLEZ D'ARROS,  
fondateur, administrateur, directeur

Né le 12 mai 1842 à Bar-le-Duc (Meuse).

Un frère, Raymond, décédé à Bruxelles (*Le Gaulois*, 31 décembre 1889).

Marié à une Dlle Lorin-Beneteau.

Chevalier de la Légion d'honneur du 24 juin 1871 (min. Guerre) : adjudant sous-officier aux volontaires de la Seine.

Directeur-propriétaire de la revue *l'Électricité*.

Organisateur d'une exposition internationale des applications de l'électricité au palais de l'industrie (1<sup>er</sup> juillet-30 novembre 1877).

Capitaine au 44<sup>e</sup> d'infanterie de l'armée territoriale : placé un an hors cadres de l'armée pour participation à un banquet royaliste le 29 septembre 1879.

Réalise l'arbre généalogique de la famille impériale de Russie reproduit sur une plaque d'orfèvrerie offerte au tsar (1892).

Demande en 1894 la concession du sous-sol du Trocadéro pour y installer un musée géologique à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900.

Fait ciseler une épée à l'occasion de la visite du Tsar en France : « À Sa Majesté l'empereur Nicolas II, les vétérans légionnaires et médaillés. » (1902).

Offre à S. M. le roi dom Carlos de Portugal en visite à Paris, au nom des décorés d'ordres portugais, un tableau de céramique d'art représentant la généalogie de la maison royale de Portugal (1905).

Décédé le 18 novembre 1910 à Saint-Mandé.

UNE MISSION AU HAUT-COMO  
(*Le Peuple français*, 12 avril 1899)

On peut dire qu'à cette heure, l'élan colonisateur est vraiment donné en France. La colonisation n'est plus maintenant le privilège de quelques-uns seulement. La masse se préoccupe elle aussi de faire fructifier l'admirable empire colonial que nous devons au courage et à la patience des Savorgnan de Brazza, des Flatters, des Monteil, des Mizon, des Marchand et de tant d'autres héros.

Avant-hier soir au Grand Hôtel, M. Hallez d'Arros réunissait, pour saluer le départ d'une mission au Haut-Como, où il possède d'énormes concessions de terrain, l'élite des autorités congolaises.

M. Leroy, l'éminent Supérieur général des Pères du Saint-Esprit, coudoyait le sympathique M. Ponel, commissaire de l'Exposition du Congo en 1900 ; puis au hasard, citons MM. de Castellane, père et fils [Société industrielle de crédit], comte de Villers <sup>1</sup>, Carimantrand <sup>2</sup>, Thomy <sup>3</sup>, de Combourg, Turch [Turck (Société industrielle de crédit)], Mallez, L. Caillot, Boulaine <sup>4</sup>, de Lespardat <sup>5</sup>, de Lameigné et Wey, ancien résident au Congo.

M. Hallez d'Arros, dans une vibrante et éloquente improvisation, a rendu justice aux missionnaires, ces pionniers de notre civilisation en Afrique, et, en remerciant Mgr Leroy de bien vouloir accorder son haut appui moral à son entreprise, a exprimé l'espoir de voir la France aussi grande et aussi florissante dans nos colonies qu'elle l'est à l'intérieur.

Mgr Leroy, dans un langage aussi simple qu'élevé, après avoir dit sur l'avenir du Congo les choses les plus rassurantes et les plus intéressantes, estime que la récompense des missionnaires est précisément de voir ces sauvages dont ils ont fait l'éducation, devenir les auxiliaires les plus précieux de nos colons et contribuer ainsi à la grandeur de notre pays.

M. Ponel apporte la note officielle dans quelques paroles émues, félicitait M. d'Arros de son initiative et lui souhaitant la bienvenue.

Enfin, MM. Carimantrand, de Combourg et quelques autres dont la compétence en matière coloniale est indiscutable, prennent tour à tour la parole. C'est alors un véritable cours de colonisation du plus haut intérêt dont le manque de place nous empêche à notre grand regret de faire part à nos lecteurs.

---

COLONISATION DU CONGO FRANÇAIS  
(*Le Renseignement financier (Roubaix)*, 2 juillet 1899)

---

<sup>1</sup> Henri de Villers : administrateur de la Société industrielle de crédit. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Societe\\_industrielle\\_de\\_credit.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Societe_industrielle_de_credit.pdf)

<sup>2</sup> Jules Carimantrand (1836-1911) : fondateur de la Société agricole et commerciale du Bas-Ogoué. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/SACBO.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/SACBO.pdf)

<sup>3</sup> Georges Thomy : gendre de Gustave Couturier (1813-1889), administrateur de sociétés, ancien président de la Route de Beyrouth à Damas :

[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Route\\_Beyrouth-Damas.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Route_Beyrouth-Damas.pdf)

<sup>4</sup> Boulaine : banquier multirécidiviste, à l'origine de la Banque française d'émission :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque\\_frse\\_d\\_emission.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Banque_frse_d_emission.pdf)

<sup>5</sup> Paul de Lespardat (et non *Lespardat*) (Fontainebleau, 1842-Paris, 1932) : saint-cyrien. Gendre de Gustave Couturier (ci-dessus). Négociant, administrateur de sociétés, dont la Manufacture algérienne de Tapis d'Orient (mars 1900) :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Manufacture\\_tapis\\_Le\\_Roux.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Manufacture_tapis_Le_Roux.pdf)

La première assemblée générale constitutive de la Société d'études pour la colonisation du Haut-Congo (Congo français) s'est tenue lundi dernier 11 juin ; la seconde assemblée se tiendra le samedi 24 juin, à 3 heures dans les bureaux de la Société industrielle de crédit. La société se trouvera alors définitivement constituée dans les termes et conditions, où, du reste, nous l'avons annoncé.

Les fondateurs de la société d'études viennent de recevoir du ministère des colonies confirmation de toutes, les autorisations nécessaires pour la détermination des territoires du Haut-Congo. Du reste, M. Lamothe <sup>6</sup>, gouverneur général de la colonie, était, déjà nanti de tous pouvoirs à cet effet et c'est ainsi que, dès l'arrivée à Libreville des représentants de la société, toutes les dispositions ont été prises, d'accord avec M. Gendron — spécialement désigné à cet effet par le gouvernement — pour procéder aux travaux de délimitation.

À l'heure actuelle, cette délimitation doit être commencée (nous avons déjà eu l'occasion de dire que les concessions du Haut-Congo étaient situées à une journée de navigation seulement de Libreville) et sera poursuivie avec tout le soin et toute l'activité nécessaire. Bien entendu, les concessions les plus avantageuses du Haut-Congo (elles sont rétrocédées par la titulaire, M. Hallez d'Arros, à la Société d'études) sont réservées à celle-ci, puisqu'elle, a eu soin de distancer tous ses concurrents.

Elle a pour elle, le droit du premier occupant.

Dès que les délimitations seront terminées, la Société d'études va faire les premières plantations en même temps qu'elle s'occupera d'établir un commerce régulier d'échanges avec l'intérieur, prenant en cela, pour modèle ce qu'ont fait les sociétés congolaises belges qui ont si bien réussi et, notamment, la Société anonyme d'agriculture et plantations au Congo, dont l'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le mois dernier à Bruxelles.

Avec un capital versé de 425.000 fr., la Compagnie, en 1898, a gagné net 129.399 fr. amortissements déduits. C'est un bénéfice de 30 %. Et la société a été fondée le 3 juin 1896, il y a trois ans.

On peut juger par ce seul exemple de ce que rapporte la Colonisation au Congo, quand elle est bien conduite.

Or, comme nous l'avons dit, la Société d'études pour la colonisation du Haut-Congo a établi un programme d'affaires et de culture calqué exactement sur celui des sociétés belges, et cela, avec l'approbation des personnes les plus compétentes en matière de colonisation. Son programme est donc tout tracé, elle n'a qu'à l'exécuter pour atteindre très rapidement le niveau de prospérité de ses modèles.

Il est encore temps pour nos clients de s'intéresser à cette affaire aux conditions fixées par nous et qui constituent un avantage très, appréciable, mais passé la seconde assemblée constitutive, nous tenons à le rappeler — pour éviter toute équivoque —, il ne pourra être donné suite à aucune demande d'actions au pair.

Dès que le premier rapport des représentants de la Société d'études sera parvenu à Paris, nous nous empresserons de le publier, afin que les souscripteurs ou acheteurs d'actions puissent se rendre compte de ce qui a été fait. Ils peuvent être assurés d'ores et déjà que le programme arrêté sera exécuté de point en point.

Rappelons que les souscripteurs et acheteurs d'actions Société d'études seront tout particulièrement favorisés lors de la création de la Société d'exploitation dont la première n'est pour ainsi dire que la préparation. C'est un point sur lequel nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs.

---

<sup>6</sup> Henri Félix de Lamothe : né le 8 août 1843 à Metz. Publiciste colonial, collaborateur du *Temps*, gouverneur du Sénégal (1890-1895), de la Guyane (1895-1896), commissaire général en AEF (1897-1900), lieutenant-gouverneur de la Cochinchine (1901-1902), résident supérieur au Cambodge (octobre 1902-septembre 1904), administrateur de la Cie commerciale de l'Afrique équatoriale française (1909) et de la Compagnie française du Congo (1910), vice-président du Comité d'action républicaine aux Colonies. Obsèques au Mesnil-sur-Oger (Marne) *Nécrologie* : *Le Temps*, 25 août 1926.

---

27 JUILLET  
(Archives commerciales de la France, 29 juillet 1899)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite COMPAGNIE AGRICOLE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE COLONISATION DU HAUT-COMO (CONGO FRANÇAIS), 8, Ménars. — 50 ans. — 50.000 fr. — 28 juin 1899. — *Gazette du Palais*.

---

SOCIÉTÉ DU HAUT-COMO  
(Congo Français)  
(*Le Journal des mines* <sup>7</sup>, 14 septembre 1899)

Les Belges n'ont qu'une colonie, le Congo, et on sait ce qu'ils ont su en faire ; une colonie modèle, en plein essor, où aucun élément de travail, de prospérité n'est négligé.

Toutes les entreprises agricoles, commerciales, de transports, etc., qui s'y sont créées, y ont prospéré de la façon la plus éclatante.

La France a, elle aussi, une colonie riche, admirablement située, le Congo, avoisinant le Congo belge, mais qui, jusqu'ici, était un peu abandonnée à elle-même, manquant des encouragements les plus élémentaires, rebelle aux initiatives.

Cette situation est heureusement en voie de se modifier. Le gouvernement, très bien inspiré, a décidé d'imprimer à la colonisation du Congo l'impulsion la plus vive, la plus suivie. Il y a quelques mois, un président du conseil des ministres ne disait-il pas, en parlant de la colonisation dans l'Afrique centrale et occidentale : « Ce sont là pour notre race de vastes champs d'action, vers lesquels elle se tournera de plus en plus et dans lesquels elle trouvera, avec le travail et le profit, le remède de la plupart de ses malaises sociaux. Déjà la mise en valeur est commencée, le Code foncier du Congo est établi, et de nombreuses concessions, intelligemment accordées, vont mettre sous l'action bienfaisante de la métropole, ces terres lointaines, tant de fois témoins de l'héroïsme de nos explorateurs et de nos soldats. »

Parmi les sociétés qui sont appelées à coopérer au développement des richesses du Congo, il faut citer la Société de colonisation du Haut-Como (Congo français), dont les représentants sont actuellement sur place, pour procéder, sous le contrôle de M. de Lamothe, gouverneur général de la colonie, aux délimitations des concessions qui lui sont dévolues, aux premières plantations et à l'installation d'un certain nombre de factoreries.

Ces concessions, qui peuvent s'étendent sur une superficie de plus de 100.000 hectares, sont situées sur le Haut-Como, dans la partie la plus saine du Congo, à une journée de navigation de la capitale, Libreville.

Le Congo est un des pays les plus productifs du globe. On y trouve le café, le cacao, le caoutchouc, le bois d'ébène et, en général, tous les bois. Le commerce de plumages et de dépouilles d'animaux, de l'ivoire notamment, peut y prendre des proportions considérables, comme au Congo belge. Il existe aussi au Congo d'importants gisements de pétrole.

La société actuelle, créée pour la mise en valeur des concessions du Haut-Como, ne se contentera pas de faire le commerce des produits naturels du Congo, comme l'ivoire et le caoutchouc, mais aussi, et surtout, après les extensions prévues, elle s'occupera de

---

<sup>7</sup> Organe de la Caisse des mines, sinon filiale de la Banque française d'émission comme l'affirme *La Cocarde* du 15 octobre 1901, du moins sœur puisque Boulaine en fut un temps administrateur.

développer la culture rationnelle du café et du cacao, qui viennent à l'état sauvage et dont les qualités, après culture, sont comparables à celles des meilleurs produits du Brésil et de l'Amérique Centrale.

Pour se rendre compte du développement que doit prendre la colonisation raisonnée, méthodique, bien suivie au Congo français, il suffit, nous le répétons, de considérer l'oeuvre de nos voisins les Belges, dont les valeurs congolaises, cotées à la Bourse de Bruxelles, représentent jusqu'à vingt-cinq et trente fois les capitaux qui y ont été engagés à l'origine, il y a quelques années à peine. Certaines de ces valeurs ont même pu payer des dividendes dès leur première année de pleine exploitation.

Si le développement du commerce, de l'agriculture, de l'industrie même, au Congo belge, a été remarquable, ce développement n'a été possible que grâce aux encouragements du gouvernement. En France, les encouragements à la colonisation du Congo ne sont pas moins appréciables. Ils n'étaient pas possibles toutefois tant que certaines questions territoriales n'étaient pas réglées avec l'Angleterre ; maintenant qu'elles le sont, l'intervention du gouvernement devait se produire et s'est effectivement produite.

La Société de colonisation du Haut-Congo (Congo français) vient donc à son heure.

Les actions du nominal de 100 fr. sont appelées à une grande plus-value, très supérieure à celles qu'elles ont déjà obtenue. Nous avons pu nous en faire réserver quelques-unes, que nous mettons à la disposition de nos clients à des prix que nous considérons comme très avantageux.

---

#### Amaury SIMON, administrateur

Né le 27 mai 1842 à Redon (Ille-et-Vilaine).  
Fils de Joseph Simon, maire de Saint-Nicolas-de-Redon, conseiller général, et de Céline Dréo.  
Collège Saint-Sauveur, Faculté de droit.  
Capitaine de mobiles en 1870-1871.  
Conseiller municipal de Malansac (Morbihan)(1870-1872),  
conseiller municipal (1871), puis maire (mai 1872) de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Inf.),  
Conseiller général de Rochefort-en-Terre (Morbihan)(1867-1871), puis de Saint-Nicolas-de-Redon (1877-1901),  
Député de Saint-Nazaire (1893-1898)  
Membre de la chambre de commerce de Rennes (1893-1906),  
Membre (1900), vice-président (1907), président (1908) de la chambre de commerce de Saint-Nazaire, promoteur à ce titre de divers travaux portuaires et ferroviaires,  
Fondateur des Émeris de l'Ouest à Redon  
et des Ardoisières de Rochefort-en-Terre (1902), etc.  
Administrateur de la Société coloniale du Haut-Gabon.  
Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juillet 1910 (min. Int. + cultes)  
Décédé le 19 mai 1912 à la maison de repos de Mantes-sur-Seine.

EXPANSION COLONIALE  
COMPAGNIE AGRICOLE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE COLONISATION DU  
HAUT-CONGO

(Congo français)

Capital : 50.000 fr. divisé en actions de 100 fr.

Siège social : rue Ménars, 8.  
(*Paris-Capital*, 20 septembre 1899)

Objet : la mise en valeur de concessions au Congo français ; la culture des produits du sol, l'exploitation de factoreries, l'achat et la vente de toutes marchandises, l'entreprise de tous travaux publics, etc.

Société constituée en juin 1899 pour une durée de 50 années.

Administrateurs : MM. Amaury Simon ; Albert Rousseau<sup>8</sup> ; comte *Henri-Marie* de Villers, ancien sous-préfet ; Félix Bonnet<sup>9</sup>, avocat ; comte Olivier Hallez d'Arros, ancien officier supérieur.

---

Congrès international colonial, 1889-1900

Arros (comte Olivier Hallez d'), ancien officier supérieur, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de la Compagnie du Haut-Como (Congo français).

---

Compagnie agricole industrielle et commerciale de colonisation du Haut-Como  
(Congo français)

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 janvier 1900)

Par sa délibération du 20 décembre 1899, l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie agricole, industrielle et commerciale de colonisation du Haut-Como (Congo français) au capital de 50.000 fr., avec siège à Paris, 39, rue de Châteaudun, a prononcé la dissolution de ladite société et nommé en qualité de liquidateurs, MM. le comte Hallez d'Arros, demeurant à Paris, rue de Châteaudun, 39, et Raphaël Consonni, avocat, demeurant à Paris, rue de la Victoire, 34. — *Le Droit*, 19/1/1906.

---

## SOCIÉTÉ COLONIALE DU HAUT-COMO

Société coloniale du Haut-Como  
Constitution

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 avril 1900)

D'un acte reçu par M<sup>e</sup> Gaston Bazin, notaire à Paris, le 15 février 1900, M. Xavier Lauras, ingénieur, demeurant à Paris, 2, avenue de Villars, a établi les statuts d'une société anonyme ayant pour objet : L'obtention, l'acquisition par voie d'apport ou autrement et la mise en valeur de toutes concessions de terrains domaniaux et autres, situés dans la région du Haut-Como (Congo français), entre les rives du Gabon et les versants occidentaux des monts de Cristal, et généralement dans la colonie française du

---

<sup>8</sup> Albert Rousseau, juriconsulte, demeurant à Paris, 18, rue Montmartre. Compars habituel de Boulaine : commissaire aux comptes des Salines et mines de l'Altar (Mexique), administrateur de la Novo Pavlovka, liquidateur de L'Aluminium Castanet. En outre liquidateur de la Société générale de l'Ouest Franco-Africain et des des Caoutchoucs de l'Orénoque (1903)...

<sup>9</sup> Félix Bonnet, avocat à Bruxelles, Montagne-aux-herbes-potagères, n° 20. Compars habituel de Boulaine : actionnaire de l'Acétylène Pictet, administrateur de la Compagnie houillère et métallurgique de Novo Pavlovka et de la Société industrielle de crédit (remplacé en octobre 1899 par Philippe Tardent de Sergniat, futur gendre de Boulaine), de la Société générale des grands cafés français...

Congo ; l'exploitation directe ou autrement desdits terrains, au moyen de la culture des produits naturels du sol, compris dans le périmètre des concessions obtenues ou acquises, tels que caoutchouc, bois d'ébénisterie et de teinture, plantes textiles, café, vanille, tabac, canne à sucre, arachides, etc. ; la création, l'organisation et l'exploitation de toutes factoreries ;

Toutes entreprises de colonisation au Congo et ailleurs ; l'achat et la vente de toutes marchandises et de tous produits et objets généralement quelconques ; l'établissement et l'exploitation de toutes voies de communication et autres, telles que routes, canaux, tramways et chemins de fer, etc., de même que toutes opérations de transports terrestres, fluviaux et maritimes ; la création et l'exploitation de toutes usines, scieries mécaniques, distilleries, etc. ; l'entreprise de tous travaux publics, de constructions, d'éclairage par le gaz, par l'électricité et autres procédés, de distribution d'eau, etc. ;

L'étude et l'entreprise de toutes affaires et opérations agricoles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, soit pour le compte de la Société, soit pour le compte de tiers ; la participation de la Société à ces opérations ; la prise à bail de tous terrains, immeubles et autres objets ; l'affermage de tout ou partie des biens mobiliers et immobiliers de la société ;

Tous travaux de recherches minières et de prospection ; l'exploitation de toutes mines, leur affermage, leur cession ou apport en société ; la représentation, la direction et l'administration de toutes entreprises, maisons de commerce, établissements industriels et sociétés ; et généralement toutes opérations découlant de celles sus-énumérées.

La société prend le nom de : Société anonyme coloniale du Haut-Congo (Congo français), avec pour sous-titre : Société agricole industrielle et commerciale.

Le siège de la société est établi à Paris, 39, rue de Châteaudun.

La durée de la société sera de 50 années qui commenceront à partir du jour de sa constitution définitive.

Le capital social est fixé à 300.000 fr. et divisé en 3.000 actions de 100 fr. chacune, dont 2.000 actions souscrites en numéraire et libérées du quart, et 1.000 actions entièrement libérées qui seront attribuées à la société anonyme dite Compagnie agricole, industrielle et commerciale de colonisation du Haut-Congo (Congo français), actuellement en liquidation, en rémunération de ses apports.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : Une retenue de 5 % pour constituer la réserve légale, et ce, dans les termes de la loi de 1867 ; une somme suffisante pour distribuer aux actionnaires un acompte sur le dividende égal à l'intérêt à 6 % des sommes dont les actions seront libérées ; sur les excédents, 10 % sont attribués au conseil d'administration et partagés entre ses membres. Sur le surplus, l'assemblée générale sur la proposition du conseil d'administration pourra affecter une quotité à la formation d'une réserve extraordinaire. Le restant sera distribué aux actionnaires.

Ont été nommés administrateurs : MM. le comte Lionel de Gournay <sup>10</sup>, propriétaire à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) ; Amaury Simon, propriétaire, demeurant à Paris, 60, boulevard Malesherbes ; le comte Olivier Hallez d'Arros, ancien officier supérieur, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 39, rue de Châteaudun ; le comte Henri de Villers, vice-président de la Société de géographie commerciale, demeurant à

---

<sup>10</sup> Comte Lionel de Gournay : gendre du comte de Franqueville, membre de l'Institut. Gérant de la commandite, puis (1900) administrateur de la S.A. des Mines de houille de Blanzay. Administrateur (1899), puis seul administrateur (1911) de la Société Parisienne de Produits chimiques. Administrateur des Charbonnages de Nikitowka (1900), de la Société anonyme coloniale de Kampot (Cambodge) (1900-1902), de la Société coloniale du Haut-Gabon, des Carrières des Coteaux de la Marne (1903), de la Banque Étienne Muller et Cie et des Houillères d'Ujo-Mières (Espagne)(1904), d'Europe-Afrique. Société Commerciale d'importation et d'Exportation (1913)...Avis de décès : *Le Figaro*, 7 février 1919.

Paris, 19, avenue Victor-Hugo ; Alfred de Boisset-Glassac <sup>11</sup>, propriétaire, demeurant à Montceau-les-Mines ; Xavier Lauras <sup>12</sup>, ingénieur, demeurant à Paris, 2, avenue de Villars ; Henri de Lorme <sup>13</sup>, propriétaire, demeurant à Paris, 9, rue Duphot. — *Gazette du Palais*, 30/3/1900.

---

Société de géographie commerciale de Paris  
PROCÈS-VERBAUX  
Conseil  
Séance du 8 mai 1900  
(Bulletin)

Les membres nouveaux dont la liste suit, sont présentés et admis  
Lorme (Georges de) agent général commercial de la Société du Haut Como (Congo français) à Libreville. (M. de Villers, M. Ch. Gauthiot.)

---

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mai 1900)

23 mai, 5 h. — Compagnie agricole, industrielle et commerciale de colonisation du Haut-Como (Congo Français), en liquidation. — Au siège de la liquidation, 39, rue de Châteaudun, Paris. — Ordre du jour : entendre la lecture du rapport des liquidateurs sur les opérations de liquidation de la société ; donner *quitus* et décharge de leurs fonctions aux liquidateurs et procéder à la clôture de la liquidation. — *Gazette du Palais*, 9.

---

LE MONDE COLONIAL  
(*Le Siècle*, 21 octobre 1900)

---

<sup>11</sup> Alfred de Boisset-Glassac : fils d'un directeur des Mines de l'Escarpelle. Trois filles : Madeleine (Mme Jules Riollot, ingénieur des mines de Blanz), Élisabeth (Mme Paul Paix, ingénieur E.C.P., raffineur de pétrole), Germaine (Mme Paul Godefroy). Ingénieur civil des Mines (Saint-Étienne 1870), secrétaire général de la Compagnie des mines de Blanz, il fait d'abord carrière dans le sillage de Lionel de Gournay (Parisienne de Produits chimiques, Coloniale de Kampot, Haut-Como, Haut-Gabon). Puis il vole de ses propres ailes, souvent associé à son gendre Riollot : administrateur des Mines de Manganèse de Darkvéti (Caucase) et de la Société de l'acide carbonique liquide pur (1900), de la Cie générale des phosphates de la Floride, de la Société d'exploitation de la concession de Gouy-Servins (1909), de la Société minière de Djendli (1911), du Consortium (cabinet d'affaires)(1913), du Syndicat d'études Grenade-Alméria (1914). Nécrologie : *Le Journal des débats*, 28 juillet 1927, *L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1927.

<sup>12</sup> Xavier Lauras (1864-1947) : fils de Paul Lauras (1833-1896), préfet dans les années 1870, puis membre du conseil de surveillance des Houillères de Blanz, administrateur de Denain-Anzin, administrateur délégué de l'Électro-chimie. Marié à Marie Marret. X-Mines. Débuts à Blanz et dans le sillage de Gournay (Coloniale de Kampot, Haut-Como, Haut-Gabon, Houillères d'Ujo-Mières...), puis virage oriental : ingénieur des Ciments de Guelendjik, administrateur des Charbonnages de Ryłowdki (Donetz), Compagnie des Charbonnages de Nagy-Barod (Hongrie)(1905), Soc. d'industrie minière d'Ekaterinovka... (dans ces deux dernières avec Henry Marret). Sans négliger les affaires françaises : Acide carbonique liquide pur (1900), Ateliers de constructions mécaniques de Suresnes (1909), Compagnie d'alimentation et d'installations frigorifiques, Société française de transports et entrepôts frigorifiques.... Président de l'Association amicale des élèves de l'École des Mines de Paris...

<sup>13</sup> Henri de Lorme : employé chez son oncle, Xavier Faure, agent de change à Paris. Après un beau mariage qui lui apporte la fortune, il crée un cabinet d'affaires, 34, rue de la Victoire. Administrateur de la Société du Haut-Gabon, du Lait authentique (1902) et des Charbonnages d'Ujo-Mieres (1904). À la suite de détournements, il est arrêté le 3 juillet 1907, alors âgé de 58 ans.

Congo français. — M. Hallez d'Arros a sollicité une concession de 10.000 hectares pour une exploitation agricole et la création d'établissements commerciaux et industriels, au nom de la Société commerciale du Haut-Congo, constituée par acte du 15 février 1900.

---

Société anonyme coloniale du Haut-Como  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902, p. 175-176)

Siège social : Paris, rue Chauchat, 4. — Adresse télégraphique : Haucomo-Paris. — T. 245-90. — Conseil d'administration : MM. comte Lionel de Gournay, 73, rue de Varennes, Paris, président ; A[lfred] de Boisset-Glassac, ingénieur civil à Morsang-sur-Orge ; Xavier Lauras, 2, avenue de Villars, Paris ; A. Simon, 60, bd Malesherbes ; comte de Villers, 19, avenue Victor Hugo, Paris ; Henri de Lorme, 9, rue Duphot, Paris ; comte Hallez d'Arros, 16, rue de Berlin, Paris, secrétaire. — Commissaire des comptes : MM. J. Lacretelle, 29, rue Cambacérès, Paris. — Objet : Exploitation d'une concession au Congo français. — Capital : 300.000 francs.

---

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mai 1902)

30 mai, 5 h., ord. et ext. — Société de Haut-Como (Congo français). — Au siège social, 4, rue Chauchat à Paris. — Ext. ordre du jour : Augmentation du capital social ; Ratification de l'achat d'une nouvelle concession ; modifications aux statuts. — *Petites Affiches*, 8.

---

13 JUIN  
(*Archives commerciales de la France*, 18 juin 1902)

Paris.— Modification aux statuts. — SOCIÉTÉ ANONYME COLONIALE DU HAUT-COMO. — Le capital sera porté à 200.000 fr. — 30 mai 1902. — *Gazette du Palais*.

---

CONVOCATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 juillet 1902)

2 août, 3 h. — Société du Haut-Como. — Ne pouvant avoir lieu le 31 juillet.— Au siège social, 1, rue Chauchat, Paris. — Ordre du jour : Vérification de formalités concernant l'augmentation du capital. — *Gazette du Palais*, 12.

---

14 DÉCEMBRE  
(*Archives commerciales de la France*, 16 décembre 1903)

Paris.— Modification. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ COLONIALE DU HAUT COMO (CONGO FRANÇAIS), 4, Chauchat. — Transfert du siège 14, Pyramides.— 18 nov. 1903. — *Gazette du Palais*.

---

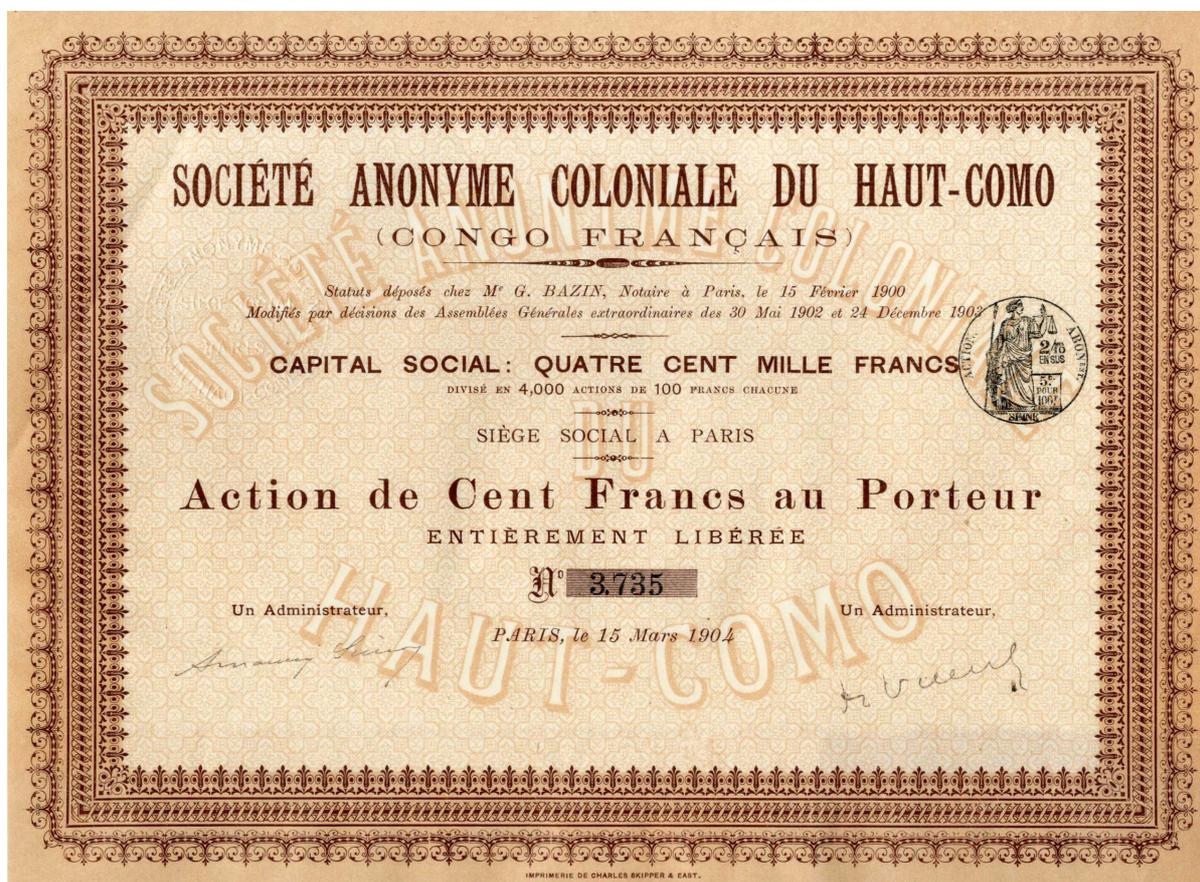
CAPITAL PORTÉ DE 0,3 À 0,4 MF

20 JANVIER

(*Archives commerciales de la France*, 23 janvier 1904)

Paris. — Modification. — SOCIÉTÉ COLONIALE DU HAUT-COMO (CONGO FRANÇAIS), 14, Pyramides. — Le capital est porté de 300.000 fr. à 400.000 fr. — 24 déc. 1903. — *Gazette du Palais*.

---



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
SOCIÉTÉ COLONIALE DU HAUT-COMO  
(CONGO FRANÇAIS),

---

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Bazin, notaire à Paris, le 15 février 1900  
modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaires des 30 mai 1902 et 24  
décembre 1903.

ACTION ABONNEMENT SEINE  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.

Capital social : quatre cent mille fr.  
divisé en 4.000 actions de 100 fr. chacune

---

Siège social à Paris

---

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Amaury Simon

Un administrateur (à droite) : Henri de Villers

Paris, le 15 mars 1904

Imprimerie de Charles Skipper & East

---

CAPITAL PORTÉ DE 0,4 À 0,7 MF



Coll. Jacques Bobée  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Jacques\\_Bobee.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf)  
SOCIÉTÉ COLONIALE DU HAUT-CONGO  
(CONGO FRANÇAIS),

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Bazin, notaire à Paris, le 15 février 1900  
modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaires des 30 mai 1902 et 24 décembre 1903  
et des 16 mars et 26 mai 1904.

ACTION ABONNEMENT SEINE  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.

Capital social : sept cent mille fr.  
divisé en 7.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Henri de Villers

Un administrateur (à droite) : Xavier Lauras

Paris, le 1<sup>er</sup> juin 1904

Imprimerie de Charles Skipper & East

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CONGO FRANÇAIS  
(*La Dépêche coloniale illustrée*, 31 mars 1905)

AGRICULTURE

.....  
Région de Libreville (et Como). — Plantations de cacaoyers. — L'île Perroquet, concédée à M. Janselme, est entièrement mise en valeur. La concession de Ponta-Mina, à MM. de Balincourt et P. Sajoux, commence à exporter. Les autres plantations sont celles de la Pointe-Gombé, à MM. Kérangal et Janselme ; Donguila, à la Mission catholique ; [Mafu, à la Société du Haut-Como](#) ; l'île Ningué-Ningué, à M. Brandon ; Ayénie, à la Société du Haut-Congo ; Chuichua, dans le Bambouë ; Sibangue, à la Compagnie Woermann, dans laquelle une partie des anciens champs de caféiers à été conservée.

.....  
\_\_\_\_\_

Fernand Rouget,  
*L'Expansion coloniale au Congo français* (2<sup>e</sup> éd.), Paris, 1906

À Mafu et à Ayémé, les exploitations de la Société du Haut-Como, comprennent chacune 10.000 pieds de cacao de 3 à 4 ans.

\_\_\_\_\_



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
SOCIÉTÉ COLONIALE DU HAUT-COMO  
(CONGO FRANÇAIS),

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Bazin, notaire à Paris, le 15 février 1900  
modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaires des 30 mai 1902 et 24  
décembre 1903 et des 16 mars et 26 mai 1904.

OBLIGATION ABONNEMENT SEINE  
2/10 EN SUS  
5 c. POUR 100 fr.

Capital social : sept cent mille fr.  
divisé en 7.000 actions de 100 fr. chacune

Siège social à Paris

OBLIGATION DE CINQ CENT FRANCS 5 % AU PORTEUR

faisant partie de l'émission de 200 obligations de 500 fr. suivant décision du conseil d'administration, prise dans la réunion du 19 avril 1906, d'accord avec le paragraphe 8 de l'article 23 des statuts

Paris, le 19 avril 1906

Un administrateur (à gauche) : Hallez d'Arros

Un administrateur (à droite) : Henri de Villers

Imprimerie de Charles Skipper & East

---

#### OFFICIERS MINISTÉRIELS

(*Le Petit Parisien*, 10 septembre 1909)

CRÉANCE de 43.350 fr. sur la Société du Haut-Como (Congo français), 14, r. Pyramides, Paris. À adjuger étude Constantin, notaire, 16 septembre, 1 h. Mise à prix 4.000 fr. M. Faucon, syndic, 16, rue Lagrange.

---

#### NÉCROLOGIE

Comte Olivier Hallez d'Arros

(*La Presse*, 25 novembre 1910)

On annonce la mort du comte Hallez d'Arros, ancien officier, médaillé militaire au combat du Bourget, chevalier de la Légion d'honneur, écrivain distingué, fils de l'ancien préfet de la Meuse, cousin germain du duc Oudinot de Reggio et du comte Hallez-Claparède, gendre du baron Hervé Lorin-Beneteau et beau-frère de notre collaborateur et ami L.-C. Moyse.

---

#### MODIFICATION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 30 mai 1912)

Société Coloniale du Haut-Como. — Transfèrement du siège social. Précédemment à Paris. 14, rue des Pyrénées. Actuellement même ville, 19, rue Saint-Roch. — *Gazette du Palais*, 1<sup>er</sup> mai 1912.

---

#### AEF

Entreprises agricoles

(*Bulletin de l'Office colonial*, 1912)

SOCIÉTÉ COLONIALE DU HAUT-COMO. — Succursales : Ayémé, création : 30 août 1906, concession : 2.500 ha.; Mafon, concession : 2.500 ha.

---

#### LA MORT DE M. AMAURY SIMON

(*L'Ouest-Éclair*, 23 mai 1912)

.....

Aux colonies, M. Amaury Simon avait encore donné des marques de son incessante et inlassable activité. Il était l'un des fondateurs de la Société du Haut-Como (Congo Français) et en outre intéressé à différentes entreprises coloniales.

---

DEUXIÈME LISTE  
des principales sociétés et compagnies du Congo français  
(*La Vie coloniale*, 1<sup>er</sup> juillet 1912)

Société anonyme coloniale du Haut-Como,  
14, rue des Pyramides, Paris.  
Capital. — 700,000 francs.

Objet : mise en valeur de terrains domaniaux, situés dans la région du Haut-Como (Congo français). — Plantations de cacaoyers, caféiers, cocotiers.

Exp. — Tous produits d'alimentation, vêtements, cotonnades, tabac, alcool, bimbeloterie, quincaillerie, outils agricoles.

Imp. — Cacao, graines oléagineuses, gomme copal, piassava, bois, caoutchouc, etc.

---

Société anonyme coloniale du Haut-Como  
(*Journal d'agriculture pratique, de jardinage et d'économie domestique*, janvier 1914)

Cette affaire, qui a pour but l'exploitation de concessions dans le Congo français, a diminué d'abord son capital de moitié ; puis elle a décidé de doubler cette moitié par l'émission d'actions nouvelles dites « de préférence ». Le tout a eu pour résultat de condamner les premières actions à n'avoir plus que 25 % de leur valeur première. Nous ne supposons pas que ce soit là le fait d'une prospérité trop grande. Si l'on ajoute à cela que la Société a émis pour un million d'obligations ; et que, d'après son propre bilan, la valeur de ses concessions et immeubles est absorbée en entier par lesdites obligations, on se demande quelle sera désormais la garantie des actions anciennes et nouvelles au cas de mauvaises affaires. Il est douteux que beaucoup de souscripteurs se laissent tenter par les avantages que l'on dit attachés aux actions nouvelles. Et puis, le Congo est si loin. et il est si difficile d'aller y surveiller ses intérêts

---

*Annuaire industriel*, 1925 :

HAUT-COMO (Soc. an. coloniale du), 19, r. St-Roch, Paris, 1<sup>er</sup>. Soc. an. au cap. de 700.000 fr.

Exploitation de plantation de cacaoyers, caféiers, cocotiers. Importation, exportation. (2-30366).

---